



**aGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
CREUSE

L'accompagnateur de votre  
projet agricole

**Chambre d'Agriculture**

Maison de l'Economie  
8 avenue d'Auvergne  
CS 60 089  
23 011 GUERET CEDEX 11  
Tel : 05.55.61.50.00  
Site internet: [www.limousin.synagri.com](http://www.limousin.synagri.com)

**Le Pôle Installation - Juridique de la Chambre d'agriculture** assure la mise en œuvre du répertoire et accompagne tous les projets d'installation.

**Au titre du répertoire** (RDI), le pôle installation :

- Concourt à la mise en œuvre d'actions du CRIT et du COTI
- Participe activement à la recherche de candidats
- Centralise le recensement des exploitations disponibles à l'installation
- Visite ces exploitations et rédige une fiche « offre d'exploitation »
- Inscrit les exploitations au répertoire
- Diffuse l'information sur les exploitations disponibles à toutes personnes et organismes, selon la forme et le plan de diffusion retenus par le cédant
- Inscrit au répertoire les candidats à l'installation souhaitant s'installer hors cadre familial
- Leur propose des voies d'amélioration de leurs capacités professionnelles et financières
- Met en relation les cédants avec les repreneurs après une sélection des candidats effectuée en accord avec les propriétaires
- Présente le bilan de l'action

**Au titre des projets d'installation**, le pôle installation :

- Anime et coordonne le Point info installation : accueil, information et orientation des candidats potentiels à l'installation
- Anime et coordonne le Centre d'élaboration des plans de professionnalisation personnalisés
- Anime et instruit les autres mesures en faveur de l'installation
- Informe et renseigne sur les aides nationales à l'installation des jeunes agriculteurs, les aides régionales et locales à l'installation en agriculture
- Réalise avec le candidat, à sa demande, le Plan de Développement de l'exploitation (PDE) et le Plan d'Entreprise (PE)
- Accompagne autant que de besoins les futurs agriculteurs dans leurs démarches liées à leur projet
- Présente devant la CDOA chaque projet d'installation
- Présente le bilan de l'action

**Le Pôle Installation - Juridique de la Chambre d'Agriculture** de la Creuse répond également à vos questions juridiques agricoles et rurales dans les domaines suivants :

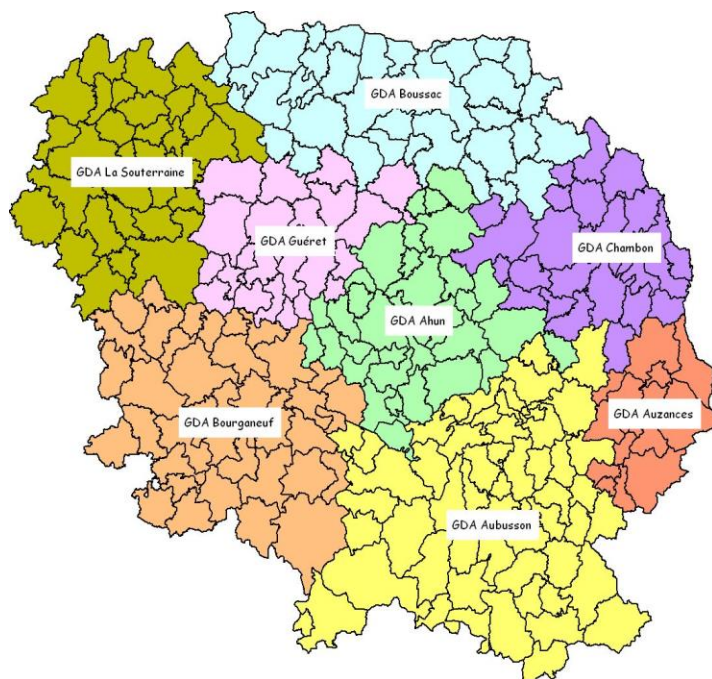
- droit du travail, et notamment conseils à la constitution de groupements d'employeurs,
- droit rural, et notamment statut du fermage : conseils individuels aux preneurs et aux bailleurs, fourniture de modèles de baux
- transmission du patrimoine

Il vous accompagne dans votre projet d'installation sociétaire en étudiant avec vous :

- Les avantages à constituer une société ou à intégrer une société existante
- Le choix de la forme sociétaire la mieux adaptée
- L'évaluation des apports à la société
- Les démarches administratives de constitution ou de modification de la société, avec transmission du dossier au Centre de Formalités des Entreprises de la Chambre d'Agriculture, chargé d'informer les partenaires suivants : MSA, INSEE, EDE, Greffe du Tribunal de Commerce, Centre des Impôts

Les juristes animent également des formations sur les thèmes de la transmission du patrimoine, des relations humaines en société ou du fonctionnement des sociétés au quotidien.

### **Les antennes de la Chambre d'Agriculture**



#### ***Développement et animation au niveau local***

|   |   |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> GDA d' Ahun<br>Lycée Agricole<br>Tél 05 55 81 43 73<br>Fax 05 55 62 49 83            | <input type="checkbox"/> GDAR de la Petite Creuse<br>Centre Social - Boussac<br>Tél 05 55 65 10 02<br>Fax 05 55 65 84 05  |
| <input type="checkbox"/> GDA d' Aubusson<br>28 rue Châteaufavier<br>Tél 05 55 83 07 40<br>Fax 05 55 83 87 77  | <input type="checkbox"/> GDAR de la Combraille<br>Place Croix Verte - Chambon<br>Tél 05 55 82 27 67<br>Fax 05 55 82 13 75 |
| <input type="checkbox"/> GDA d' Auzances<br>11 place de la Mairie<br>Tél 05 55 67 02 53<br>Fax 05 55 67 15 54 | <input type="checkbox"/> GDA de Guéret<br>1 rue Martinet<br>Tél 05 55 61 50 21<br>Fax 05 55 52 84 20                      |
| <input type="checkbox"/> GDA de Bourganeuf<br>Le Tribunal<br>Tél 05 55 64 12 15<br>Fax 05 55 64 25 74         | <input type="checkbox"/> GDA de La Souterraine<br>8 rue Emile Parrain<br>Tél 05 55 63 13 55<br>Fax 05 55 63 21 99         |

**Un accompagnement privilégié** des jeunes installés a été souhaité par les membres du bureau de la Chambre d'Agriculture et du Comité d'Orientation Transmission Installation (COTI) et s'est traduit par la création du Chéquier Conseil jeunes agriculteurs.

Ce chéquier, remis lors des Rencontres de l'installation, est doté d'une valeur totale de 600 € et il est constitué de réductions à valoir sur différentes prestations proposées par la Chambre d'Agriculture.